

# ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000

Vancouver (C.-B.)

V6E 4A4



---

## AVIS À L'INDUSTRIE

**Date :** 10 juin 2015

**Numéro de l'avis :** 05/2015

**Objet :** Transporteurs de vrac liquide mesurés de nouveau

**Secteur :** Zone de pilotage obligatoire, Colombie-Britannique

### Détails :

Un certain nombre de transporteurs de vrac liquide sont mesurés de nouveau pour ne pas dépasser 40 000 tonnes de port en lourd d'été afin d'éviter d'utiliser des remorqueurs d'escorte dans le détroit de Haro et le passage Boundary.

Il y a eu récemment un incident impliquant un transporteur de vrac liquide chargé au-delà du tirant d'eau maximal fixé pour le niveau de 39 999 tonnes de port en lourd mesurées de nouveau. Dans ce cas, après le déballastage, le navire dépassait toujours le tirant d'eau requis.

### Lignes directrices :

Aux fins de référence, si cette situation survient à l'avenir, l'Administration de pilotage du Pacifique avisera l'agent et lui demandera de mettre en œuvre un des plans d'action suivants :

1. Laisser le navire au quai ou mouillage jusqu'à ce que le tirant d'eau requis soit atteint.
2. Obtenir les services d'un remorqueur d'escorte conformément aux règles du détroit de Haro/ passage Boundary pour les transporteurs de vrac liquide de 40 000 tonnes de port en lourd d'été ou plus.

Veillez communiquer avec le soussigné, à [info@ppa-app.gc.ca](mailto:info@ppa-app.gc.ca) ou par téléphone au 604-666-6771, si vous avez des questions ou des préoccupations.

Kevin Obermeyer  
Premier dirigeant